

Département du territoire
et de l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

Monsieur le Député
Yvan Pahud
Ch. de la Prise 40
1454 L'Auberson

COPIE

Lausanne, le 20 AOUT 2019

Réponse à la Simple question Yvan Pahud - Quelles mesures urgentes pour protéger la forêt vaudoise ? 19 QUE 042:

Rappel de la question

L'été s'annonce rude pour la forêt vaudoise.

L'association faitière des propriétaires forestiers, ForêtSuisse, a dressé un état des lieux alarmant et par voie de communiqué c'est adressé aux divers partenaires de la branche dont la Confédération et les cantons afin de prendre des mesures urgentes.

L'an dernier, tempêtes, sécheresse et bostryches ont été à l'origine d'un afflux de bois dans la forêt suisse, et vaudoise. Avec l'arrivée de l'été, la situation risque encore d'empirer ces prochaines semaines. Le changement climatique modifie plus rapidement que prévu le visage de nos forêts et aggrave la situation de leurs propriétaires composées principalement des Communes.

Au niveau National, on estime pour 2018 que plus d'un demi-million d'arbres sont morts ou ont dû être abattus d'urgence. Et l'hécatombe se poursuit. Insidieusement, sans que la plupart des gens y prennent garde, l'aspect de nos forêts se transforme. De nombreux arbres sont aux abois ici comme ailleurs; les épicéas souffrent mais, plus étonnamment, les sapins aussi, pourtant réputés plus tolérants à la sécheresse. Ceci est préoccupant pour le secteur forestier et cela montre que les effets du changement climatique sur la forêt sont plus complexes à appréhender qu'on le pensait de prime abord.

L'an passé, plusieurs générations de scolytes s'attaquant à l'épicéa et au sapin blanc ont pu se multiplier, si bien que les spécialistes s'attendent à de véritables pullulations de ces insectes ravageurs du bois pour cet été.

Que faire de tout ce bois?

Afin de sauvegarder la forêt, de nombreux arbres ont dû être abattus afin d'éviter la propagation de ce fléau. Dès lors, d'énormes piles de bois attendent d'être évacuées. Les réserves des scieries sont pleines et il reste du bois des tempêtes de l'an dernier à transformer. Cette situation a pour conséquence que les prix du bois se sont effondrés. Ces prix si bas ne couvrent plus les frais d'exploitation de ces chablis. Dès lors certain propriétaire n'exploite plus les bois infestés, ce qui aggrave encore la situation. Cette situation péjore principalement les communes, qui voient fondre encore plus leurs moyens financiers à disposition de la forêt, ceux-là mêmes qu'il leur faudrait pour adapter les forêts aux profonds changements à venir.

Dans son communiqué, ForêtSuisse attend de la Confédération et des cantons une aide énergique et rapide pour mettre en place les conditions cadres nécessaires à l'économie forestière. Le marché du bois, la météo et surtout les bostryches n'ont que faire des souverainetés cantonales et des frontières nationales. Les propriétaires de forêts exigent que toutes les mesures

pour protéger la forêt et les actions qui concernent le marché du bois fassent l'objet d'une concertation entre les cantons, sur la base d'un constat et d'une analyse communes de la situation qu'engendre l'afflux de bois. On attend de la flexibilité en matière de procédures d'autorisation et pour la mise en place de mesures d'urgence, ainsi que des appuis financiers.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil D'Etat :

Quelles mesures urgentes (sanitaires, organisationnels, financières) peuvent être mises en place afin de soutenir, les propriétaires de forêts et l'économie forestière vaudoise dans la lutte contre le bostryche?

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a chargé le Département du territoire et de l'environnement, en charge des forêts de répondre à votre question déposée le 18 juin 2019. Informé depuis plusieurs mois de la situation préoccupante des forêts par les différents canaux de l'économie forestière, de la recherche forestière et des observations du corps forestier vaudois, mon Département, par sa Direction générale de l'environnement, a pris avec ses partenaires les mesures suivantes :

- Depuis ce printemps, la surveillance des forêts effectuée par les gardes forestiers communaux, intercommunaux et cantonaux a été renforcée avec des observateurs indépendants. Ceux-ci opèrent dans les peuplements les plus fragilisés et permettent de mieux suivre l'évolution des dégâts.
- La Forestière, à la fois représentante vaudoise de la faitière ForêtSuisse pour les questions d'économie forestière, mais aussi coopérative de commercialisation de la majeure partie des bois de service des forêts vaudoises, a pris des mesures d'organisation et d'écoulement des bois chablis avec ses scieurs et acheteurs habituels. L'Etat de Vaud, membre de la coopérative et plus grand propriétaire de forêt du canton, est en contact régulier avec La Forestière.
- En cohérence avec les mesures financières prévues pour subventionner les dégâts aux peuplements, lesquelles font partie de la convention programme Confédération-canton 2015-2019 (OFEV-DTE), la DGE a obtenu un complément de financement de 450'000.- de la part de l'OFEV pour couvrir une partie des dépassements des travaux d'exploitation des bois endommagés de ces derniers mois.
- Toujours au niveau financier, la DGE peut allouer rapidement en cas de besoin des crédits d'investissements aux propriétaires et aux groupements forestiers. Ces financements sont prévus en période de crise pour apporter les liquidités nécessaires pour exécuter les travaux forestiers indispensables en attente des recettes de la vente des bois et des versements des subventions.

- A noter que les arbres touchés et endommagés ne seront pas tous exploités et mis sur le marché. Lorsqu'il n'y a pas, ou plus, de risque de multiplication des parasites et si les différentes fonctions de la forêt sont garanties, les bois chablis sont laissés au titre de bois mort dans les peuplements et contribuent à la biodiversité.

Mon Département, par la DGE et l'inspection cantonale des forêts, a ainsi pris une série de mesures depuis ce printemps pour protéger la forêt et le secteur forestier vaudois. Je suis par ailleurs prête à augmenter les soutiens dans la mesure des moyens disponibles, si la situation devait s'aggraver ces prochains mois.

La situation actuelle préoccupante des forêts vaudoises a donc été anticipée. Vous pouvez constater que les mesures demandées dans le développement de votre question sont en majeure partie déjà en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma parfaite considération.



Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

Copie

- DGE
- Chancellerie d'Etat de Vaud
- Président du Grand Conseil